



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2016-001

PUBLIÉ LE 24 FÉVRIER 2016

Sommaire

69_Préf_Präfecture du Rhône

69-2016-02-19-001 - Arrt 2016-DIRMC-006 MP (8 pages)

Page 3

69-2016-02-19-002 - Arrt N2016-DIRMC-007 OS (4 pages)

Page 11

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ARRÊTÉ n° 2016- DIRMC - 006
portant subdélégation de signature de M. Olivier COLIGNON,
Directeur interdépartemental des Routes Massif Central
à certains de ses collaborateurs
pour les marchés publics passés :

au titre du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
et du Ministère du budget et des finances publiques

LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES MASSIF CENTRAL

VU :

- le code des marchés publics ;
- la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;
- la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité et le décret n° 86-1403 du 31 décembre 1986 pris pour son application ;
- la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics ;
- les arrêtés interministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, notamment du 21 décembre 1982 modifié au titre du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, du 17 octobre 2006 au titre du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, et du 4 octobre 2007 au titre du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les opérations du compte d'affectation spéciale "Gestion

du patrimoine immobilier de l'État ;

- l'arrêté du 26 mai 2006 modifié portant constitution des Directions interdépartementales des Routes ;

- l'arrêté ministériel du 08 février 2007 relatif à la déconcentration d'actes de gestion aux Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers ;

- l'arrêté préfectoral n°2014197-0022 du 16 juillet 2014, du préfet coordonnateur des itinéraires routiers massif central portant organisation de la direction interdépartementale des routes Massif Central ;

- l'arrêté ministériel du 21 novembre 2014 portant nomination de la direction interdépartementale des routes Massif Central à Monsieur Olivier COLIGNON, à compter du 10 décembre 2014 ;

- l'arrêté préfectoral n°PREF_DIA_BCI_2016_01_20_03 du 25 janvier 2016 portant délégation de signature à M.Olivier Colignon, directeur interdépartemental des routes du Massif Central – domaine marchés publics ;

- la circulaire n° 2005-20 du 02 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

- la lettre DAFAG/AFJ3 du 10 juin 1996 imposant l'intégration des bénéficiaires de l'autorisation de procéder à des engagements juridiques dans les décisions de subdélégation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation générale

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Monsieur Olivier COLIGNON, Directeur interdépartemental des routes Massif Central, subdélégation de signature est donnée :

- à M. Philippe CHANARD, Directeur interdépartemental des routes Massif Central Adjoint,

à l'effet de signer pour l'exercice d'ordonnateur secondaire délégué les demandes d'engagements juridiques matérialisés par des bons de commande, lettres de commande, marchés en procédure adaptée (MAPA), autres types de marchés, conventions, sous réserve de l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature , dans la limite d'un montant inférieur à 150 000 € TTC en travaux, pour la signature de bons de commande dans le cadre de marché à bons de commande :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le directeur interdépartemental des routes Massif Central, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente, les engagements juridiques matérialisés par des bons de commande dans le cadre des marchés publics dit « à bons de commande », dans la limite des seuils arrêtés.

- M. Xavier CHEILLETZ, Chef du District Centre,
- M. Julien EVELLIN, Secrétaire Général,
- M. Louis ROUGE, Chef du département Politiques d'Entretien et d'Exploitation,
- Mlle Marie-Céline ARNAULT, Chef du Département Méthodes et Qualité,
- M. Pierre COLIN, Chef du District Nord,
- Mme Vanessa LEVASSORT, Chef du District Sud.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature, dans la limite de 90 000 € H.T en fournitures courantes, services et travaux :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le directeur interdépartemental des routes Massif Central, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente, les engagements juridiques matérialisés par des marchés en procédure adaptée (MAPA), autres types de marchés, conventions, dans la limite des seuils arrêtés.

- M. Xavier CHEILLETZ, Chef du District Centre,
- M. Olivier TIGNOL, adjoint au Chef du District Centre
- M. Julien EVELLIN, Secrétaire Général,
- M. Louis ROUGE, Chef du département Politiques d'Entretien et d'Exploitation,
- Mlle Marie-Céline ARNAULT, Chef du Département Méthodes et Qualité,
- M. Pierre COLIN, Chef du District Nord,
- Mme Vanessa LEVASSORT, Chef du District Sud,
- M. Florent LEBERT, Adjoint au chef du district Nord chargé du pôle ingénierie,
- M. Antoine MARCHAND, Adjoint au chef du district Nord chargé du pôle exploitation,
- M. Daniel PARAMO, Adjoint au chef du district Sud chargé du pôle ingénierie,
- M. Max BEAUMEVIEILLE, Adjoint au chef du district Sud chargé du pôle exploitation.

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature dans la limite de 25 000 € H.T :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le directeur interdépartemental des routes Massif Central, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité

compétente, les engagements juridiques matérialisés par des marchés en procédure adaptée (MAPA), conventions, dans la limite des seuils arrêtés.

Siège

- M. Matthieu GUYOT, Responsable du bureau Qualité et Développement Durable,
- Mme Véronique BICILLI, Responsable du bureau Patrimoine Ouvrages d'Art,
- M. Jean-Philippe OSTY, Responsable du bureau Systèmes Informatiques et Bureautique,
- M. Dominique DARNET, Responsable du bureau Exploitation et Sécurité du Trafic,
- M. Rémi AMOSSE, Responsable du bureau Maîtrise d'Ouvrage,
- M. Pascal MARIOT, Responsable du bureau Patrimoine Routier et Immobilier,
- M. Dominique BOCHE, Responsable du bureau Parc et Procédures Groupées,
- Mme Cathy BARADUC, DMQ/PAPG/Responsable magasin et procédures groupées.

District nord

- M. Alain ESQUIS, Responsable de l'Unité territoriale Val d'Allier–Margeride,
- M. Jean-Pierre REVERSAT, Responsable de l'Unité Territoriale Margeride Aubrac,
- Mme Laurence CHAMPIN, Responsable du CIGT Issoire,
- M. Benoît BAUFRETON, Responsable de l'unité maintenance équipement et réseaux District Nord,
- M. Nicolas VENRIES, Responsable du bureau technique.

District centre

- M. Alexandre BERAUD, Responsable de l'unité territoriale du Velay,
- M. Pascal RAOUX, Chef d'unité territoriale de la chaîne des Puys,
- M. Patrick TESTUD, Responsable du pôle ingénierie du District Centre.

District sud

- Mme Audrey MARTY, Responsable du CIGT Clermont-l'Hérault,
- M. Michel GRIMA, Responsable de l'unité territoriale cœur d'Hérault,
- M. François GALZIN, Chef d'unité territoriale des Grands Causses,
- M. Éric TUELEAU, Responsable de l'unité maintenance réseau énergie District Sud.

ARTICLE 5 : Subdélégation de signature dans la limite de 4 000 € H.T :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le directeur interdépartemental des routes Massif Central, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente, les engagements juridiques matérialisés par des marchés en procédure adaptée (MAPA), autres types de marchés, conventions, dans la limite des seuils arrêtés.

Siège

- M. Sophie CAYLA, Responsable du bureau COM,
- M. Philippe SOUCHEYRE, DMQ/PAPG/Atelier, Réceptionnaire,
- M. Gilles PRIVAT, DMQ/PAPG/Réceptionnaire,
- M. Alain TRAUCHESSEC, DMQ/PAPG/Réceptionnaire,
- M. Jean-Jacques PARDANAUD, DMQ/PAPG/Responsable de la filière exploitation,
- Mme Christelle HOAREAU, DMQ/PAPG, chargée de l'exécution des marchés de fonctionnement,
- M. Damien FALGOUX, DMQ/PAPG, chargé de l'exécution des marchés métier,
- M. Patrick MALLET, DMQ/PAPG/Magasin de Brioude,
- Mme Marielle SAUVAT, DMQ/PAPG/Assistante Parc Magasin de Brioude,
- M. Pierre-Gilles COCHIN, DMQ/PAPG/Atelier, Chef d'atelier,
- M. Yvan ROFFET, DPEE/SIB, gestionnaire informatique,
- M. Erick JOBERT, DPEE/SIB, agent CMR,

- M. Sylvain CARRY, DMQ/PAPG/Magasin de Brioude.

District Nord

- Mme Fabienne ORLHAC, Responsable du bureau de gestion par intérim,
- M. Gérard CHARBONNEL, chargé d'opération au bureau technique,
- M. Cédric COUPAT, CEI Issoire/ point d'appui Clermont Ferrand,
- M. Laurent ROSSIGNOL, CEI Issoire/ point d'appui Clermont Ferrand,
- M. Jean-Claude RESCHE, CEI Massiac,
- M. Michel BOULET, CEI Saint-Flour,
- M. Didier SALLES, CEI Saint-Chély,
- M. Patrick COUDEYRE, CEI d'Antrenas,
- M. Sébastien CHAUNIER, chargé d'opération au bureau technique.

District Centre

- M. Jean-Pierre VEROTS, Responsable du bureau de gestion,
- M. Jacques COSTE, CEI Aubenas,
- M. Ludovic JARLIER, CEI Brioude,
- M. Patrick TOURENC CEI Brioude,
- M. Éric COSTE, préfigurateur du CEI de Cussac sur Loire,
- M. Joël RIVET, CEI Langogne,
- M. Gilles TREMOULET, CEI de Mende,
- M. Alain OUIILLON, CEI Monistrol,
- M. Benoît PRATOUSSY, CEI Murat,
- M. Gilles COUDOUR, CEI Saint Mamet.

District Sud

- M. Philippe MURATET, CEI Clermont l'Hérault,
- M. Antoine LUIS, CEI Montarnaud,
- M. Joël CROUZET, CEI Le Caylar,
- M. Jean Pierre AYRINHAC, CEI La Cavalerie,
- M. Francis CAUMES, CEI Séverac,
- M. Stéphane SCHNEIDER, CEI Servian,
- Mme Magali PANAFIEU, Responsable du bureau de gestion.

ARTICLE 6 : Subdélégation de signature dans la limite de 1 000 € H.T :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le directeur interdépartemental des routes Massif Central, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente, les engagements juridiques matérialisés par des marchés en procédure adaptée (MAPA), autres types de marchés, conventions, dans la limite des seuils arrêtés.

Siège

- M. Maxime GUERIN, SG, responsable du pôle sécurité prévention,
- M. Jean-Paul BEYRAC, DMQ/PAPG, magasinier Atelier de Langogne.

District Nord

- M. Nicolas LAVILLE, unité maintenance,
- M. Laurent RICROS, unité maintenance,
- M. Jean-Luc MAZET, unité maintenance.

District Centre

- M. Christian DRUOT, CEI AUBENAS,

- M. Laurent RAYMOND, CEI AUBENAS,
- M. Olivier SIMON, CEI AUBENAS,
- M. Jean-Luc VIDAL, CEI AUBENAS,
- M. Nicolas BESNARD, CEI BRIOUDE,
- M. Jacques GUILLAUMIN, CEI BRIOUDE,
- M. Nicolas MAZOYER, CEI BRIOUDE,
- M. Eric MEZY, CEI BRIOUDE,
- M. Gilles VIALARD, CEI BRIOUDE,
- M. Philippe BERAUD, CEI BRIVES/LOUDES,
- M. Gérard CHALMETON, CEI BRIVES/LOUDES,
- M. Christian EXBRAYAT, CEI BRIVES/LOUDES,
- M. Vincent MALON, CEI BRIVES/LOUDES,
- M. Bruno ROCHE, CEI BRIVES/LOUDES,
- M. Cédric SOBOZYNSKI, CEI BRIVES/LOUDES,
- M. Daniel SOLEILHAC, CEI BRIVES/LOUDES,
- M. Christian SOUCHE, CEI BRIVES/LOUDES,
- M. Claude BOROS, CEI LANGOGNE,
- M. David MARTIN, CEI LANGOGNE,
- M. Stéphane MICHEL, CEI LANGOGNE,
- M. Frédéric ROBLIN, CEI LANGOGNE,
- M. Alain LAHONDES, CEI LANGOGNE Point d'appui LANARCE,
- M. Pierre LAURAIRE, CEI MENDE,
- M. Jean-Claude MOLINIER, CEI MENDE,
- M. Jean-Paul PIGEYRE, CEI MENDE,
- M. Frédéric RIEHL, CEI MENDE,
- M. Robert TICHET, CEI MENDE,
- M. Gilles PLAN, CEI MENDE Point d'appui FLORAC,
- M. Jean-Pierre ROUME, CEI MENDE Point d'appui FLORAC,
- M. Robert BARBIER, CEI MONISTROL,
- M. Roger DEVIDAL, CEI MONISTROL,
- M. Jean-Louis EXBRAYAT, CEI MONISTROL,
- M. Joseph MOGIER, CEI MONISTROL,
- M. Eric AZAGIER, CEI MURAT,
- M. Jacques BIGOT, CEI MURAT,
- M. Philippe ESRAT, CEI MURAT,
- M. Yves GUINARD, CEI MURAT,
- M. Emmanuel ARTAL, CEI SAINT MAMET,
- M. René DAUDE, CEI SAINT MAMET,
- M. Serge GAMEL, CEI SAINT MAMET,
- M. Claude LAMBEL, CEI SAINT MAMET.

ARTICLE 7 : Subdélégation de signature dans la limite de 500 € H.T :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le directeur interdépartemental des routes Massif Central, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente, les engagements juridiques matérialisés par des marchés en procédure adaptée (MAPA), autres types de marchés, conventions, dans la limite des seuils arrêtés.

Siège

- Mme Geneviève FAURE, Direction,
- Mme Hélène MORTIER, Secrétariat Général,
- Mme Arlette MOURROT, DMQ,
- M. Olivier BOUQUET, DMQ/PAPG/Atelier de Langogne,
- M. Jérémy VIE, DMQ/PAPG/Atelier A 75.

District Sud

- M. Eric PARDAILHE, CEI Clermont l'Hérault,
- M. Bruno RIGAL, CEI, Clermont l'Hérault,
- M. Philippe GUERINEAU, CEI Clermont l'Hérault,
- M. Antoine PEREZ, CEI Clermont l'Hérault,
- M. Claude RODIER, CEI Clermont-l'Hérault,
- M. Thierry ORSET, CEI Montarnaud,
- M. Philippe MAYOL, CEI Montarnaud,
- M. Thierry COPPEL, CEI Montarnaud,
- M. Laurent ESCAICH, CEI Montarnaud,
- M. Jean QUERIO, CEI Servian,
- M. Bruno ALLARD, CEI Servian,
- M. Jean-Pierre BONFANTI, CEI Servian,
- M. Amar BAIZID, CEI Sévera le Château,
- M. Patrick DELGADO, CEI Servian,
- M. Claude CROUZET, CEI Le Caylar,
- M. Yves ESPINASSIER, CEI Le Caylar,
- M. Pascal LEFOUILLE, CEI Le Caylar,
- M. Philippe PONS, CEI Le Caylar,
- M. Sylvain SCHWARTZENBERG, CEI Le Caylar,
- M. Frédéric ESQUILAT, CEI La Cavalerie,
- M. Denis ARTAL, CEI La Cavalerie,
- M. Lilian REGOURD, CEI La Cavalerie,
- M. Jacques BOULET, CEI La Cavalerie,
- M. Avilio GONZALES, CEI La Cavalerie,
- M. Serge GRAIA, CEI Séverac le Château,
- M. Francis POUJOL, CEI Séverac le Château,
- M. Partrick-Olivier CAUSSE, CEI Séverac le Château,
- M. Didier ARJALIES, CEI Séverac le Château,
- M. Sylvain ALDEBERT, CEI de Servian,
- M. Gérard DASTARAC, chargé d'opérations,
- M. Antoine BLOCH, chargé d'opérations,
- M. Philippe NIEL, technicien de maintenance,
- M. Fabrice SIBINSKI, technicien de maintenance,

ARTICLE 8 : Carte Achats

Pour les dépenses qui le permettent, les détenteurs et utilisateurs de la carte d'achats sont autorisés à l'utiliser dans les limites de leur propre délégation. Ces agents sont :

Siège

- Mme Geneviève FAURE, Assistante de Direction,
- Mme. Sophie CAYLA, Responsable du bureau COM,
- M. Jean-Philippe OSTY, Responsable des systèmes informatiques et bureautique,
- M. Patrick MALLET, DMQ/PAPG/Magasin de Brioude,
- M. Maxime GUERIN, SG, responsable du pôle sécurité prévention,
- Mme Hélène MORTIER, Secrétaire du SG,
- M. Erick JOBERT, DPEE/SIB, agent CMR.

District Nord

- M. Laurent ROSSIGNOL, CEI Issoire/ point d'appui Clermont Ferrand,
- M. Jean-Claude RESCHE, CEI Massiac,
- M. Michel BOULET, CEI Saint-Flour,
- M. Didier SALLES, CEI Saint-Chély,
- Mme Laurence CHAMPIN, Responsable du CIGT Issoire,
- M. Benoît BAUFRETON, Responsable de l'unité maintenance équipement et réseaux District Nord,
- M. Pierre COLIN, Chef du District Nord,

- M. Patrick COUDEYRE, CEI Antrenas,
- M. Nicolas VENRIES, Responsable du bureau technique,
- Mme Fabienne ORLHAC, Responsable du bureau de gestion par intérim.

District Sud

- M. Philippe MURATET, CEI Clermont l'Hérault,
- M. Antoine LUIS, CEI Montarnaud,
- M. Joël CROUZET, CEI Le Caylar,
- M. Francis CAUMES, CEI Séverac le Château,
- M. Stéphane SCHNEIDER, CEI Servian,
- Mme Magali PANAFIEU, Responsable du bureau de gestion,
- M. Éric TUELEAU, Responsable de l'unité maintenance réseau énergie District Sud,
- Mme Audrey MARTY, Responsable du CIGT Clermont-l'Hérault,
- M. Jean-Pierre AYRINHAC, CEI de la Cavalerie.

District Centre

- M. Alain OUIILLON, CEI Monistrol,
- M. Benoît PRATOUSSY, CEI Murat,
- M. Jacques COSTE, CEI Aubenas,
- M. Ludovic JARLIER, CEI Brioude,
- M. Eric COSTE, CEI Brives,
- M. Joël RIVET, CEI Langogne,
- M. Gilles TREMOULET, CEI Mende,
- M. Gilles COUDOUR, CEI Saint Mamet,
- M. Xavier CHEILLETZ, Chef du District Centre.

ARTICLE 9 :

L'arrêté de subdélégation de signature n° 2016-DIRMC-002 du 29/01/2016 est abrogé.

ARTICLE 10 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, le Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et le Directeur interdépartemental des routes Massif Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône dont une copie sera adressée :

aux Préfets des départements de l'Ardèche, de l'Aveyron, du Cantal, de Haute-Loire, de l'Hérault, du Puy de Dôme, de la Lozère et du Lot ;
aux Directeurs des DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 février 2016

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Interdépartemental des Routes Massif Central

signé

Olivier Colignon

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ARRÊTÉ n° 2016 - DIRMC - 007
portant subdélégation de signature de M. Olivier COLIGNON,
Directeur interdépartemental des Routes Massif Central
à certains de ses collaborateurs
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État
au titre du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
et du Ministère du budget et des finances publiques

LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES MASSIF CENTRAL

VU :

- le code des marchés publics ;
- la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;
- la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité et le décret n° 86-1403 du 31 décembre 1986 pris pour son application ;
- la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
- le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- le décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics ;
- les arrêtés interministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, notamment du 21 décembre 1982 modifié au titre du

ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, du 17 octobre 2006 au titre du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, et du 4 octobre 2007 au titre du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les opérations du compte d'affectation spéciale "Gestion du patrimoine immobilier de l'État" ;

- l'arrêté du 26 mai 2006 modifié portant constitution des Directions interdépartementales des Routes ;
- l'arrêté ministériel du 08 février 2007 relatif à la déconcentration d'actes de gestion aux Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers ;
- l'arrêté n° 2014197-0022 du 16 juillet 2014, du Préfet coordonnateur des itinéraires routiers Massif Central portant organisation de la Direction interdépartementale des routes Massif Central ;
- l'arrêté ministériel du 21 novembre 2014 portant nomination de la direction interdépartementale des routes Massif Central à Monsieur Olivier COLIGNON, à compter du 10 décembre 2014 ;
- l'arrêté préfectoral n°PREF_DIA_BCI_2016_01_20_02 du 25 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Olivier COLIGNON, Directeur interdépartemental des Routes Massif Central en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dont la DIR est unité opérationnelle ;
- la circulaire n° 2005-20 du 02 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;
- la lettre DAFAG/AFJ3 du 10 juin 1996 imposant l'intégration des bénéficiaires de l'autorisation de procéder à des engagements juridiques dans les décisions de subdélégation.

ARRETE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Monsieur Olivier COLIGNON, Directeur interdépartemental des routes Massif Central, subdélégation de signature est donnée :

- à M. Philippe CHANARD, Directeur interdépartemental des routes Massif Central Adjoint,

à l'effet de signer pour l'exercice d'ordonnateur secondaire délégué toutes les pièces de liquidation et d'ordonnancement de la DIR Massif Central.

ARTICLE 2 : Subdélégation d'ordonnancement secondaire :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le directeur interdépartemental des routes Massif Central, à l'effet de produire toutes les pièces de liquidation et d'ordonnancement secondaire de la DIR Massif Central.

Siège BOP 203 :

- M. Julien EVELLIN, Secrétaire Général,
- Mme Virginie THOMAS, responsable pôle budgétaire,
- M. Gwennael DAVAYAT, responsable du Bureau Ressources Humaines,
- Mme Marie-Céline ARNAULT, chef du département DMQ,
- M. Louis ROUGE, chef du département DPEE, RSSI,
- M. Dominique BOCHE, responsable parc et procédures groupées,
- Mme Cathy BARADUC, responsable magasin,
- Mme GAUDIN Marie-Christine, responsable de la gestion et du suivi analytique.

Siège BOP 217 :

- M. Julien EVELLIN, Secrétaire Général,
- M. Gwennael DAVAYAT, responsable du Bureau Ressources Humaines,
- Mme Virginie THOMAS, responsable pôle gestion,
- Mme Agnès MOREIRA, chargée de coordination et de suivi budgétaire.

District Nord :

- M. Pierre COLIN, chef de district,
- M. Florent LEBERT, adjoint au chef du district Nord chargé du pôle ingénierie,
- M. Antoine MARCHAND, adjoint au chef du district Nord chargé du pôle exploitation,
- Mme Fabienne ORLHAC, Responsable du bureau de gestion district Nord, par intérim,
- Mme Marie BESSERVE, Assistante bureau de gestion,
- Mme Gaëlle MARCHEIX, Assistante bureau de gestion.

District Centre :

- M. Xavier CHEILLETZ, chef de district,
- M. Olivier TIGNOL, adjoint au Chef du District Centre
- M. Jean-Pierre VEROTS, responsable du bureau de gestion district Centre,
- Mme Michelle CHEVALIER, adjointe du responsable du bureau de gestion district Centre.

District Sud :

- Mme Vanessa LEVASSORT, chef de district,

- Mme Magali PANAFIEU, responsable du bureau de gestion district Sud.

ARTICLE 3 :

L'arrêté de subdélégation de signature n° 2016-DIRMC-003 du 29/01/2016 est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, le directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur interdépartemental des routes Massif Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône dont une copie sera adressée :

aux Préfets des départements de l'Ardèche, de l'Aveyron, du Cantal, de Haute-Loire, de l'Hérault, du Puy de Dôme, de la Lozère et du Lot.

aux Directeurs des DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 février 2016

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur interdépartemental des Routes Massif Central

signé

Olivier Colignon